

SORTIE DE TERRITOIRE

Pièces à Fournir

- *Livret de famille*
- *Pièce d'identité du père ou de la mère (selon le cas)*
- *Carte d'identité de l'Enfant (obligatoire)*
 - *indiquer la date de départ et retour du voyage ainsi que le pays*
- *Pour un enfant dont les parents sont divorcés :*
 - *Extrait du jugement de divorce sur lequel figure la garde de l'enfant.*

NOTE

- *Cette pièce administrative est délivrée immédiatement :*
 - *uniquement au père ou à la mère qui a la garde de l'enfant*
- *Elle ne peut être délivré à l'enfant non accompagné de l'un de ses parents*
- *Cette pièce est délivrée que pour la durée du voyage et par la Mairie du domicile*